

Règlement de l'action « SPRING 2026 »

du 04/05/2026 au 05/07/2026 inclus

Ce règlement définit les conditions d'utilisation de l'action « Spring 2026 », organisée par AG Insurance SA, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, RPM Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.494.849.

Gain

- Avec Yongo, vous pouvez bénéficier d'une prime supplémentaire allant jusqu'à 100 € – au cours de cette promotion et sous réserve des conditions et restrictions mentionnées ci-dessous – lors de la souscription d'un nouveau contrat Yongo (Yongo Moon ou Yongo Star), ci-après « le contrat », sur www.yongo.be avec le code promo "START" ou un code reçu par un partenaire.
- Après activation du contrat par un premier versement compris entre 10 € et 49,99 €, AG verse un montant supplémentaire de 10 € sur ledit contrat (20€ si vous avez utilisé un code partenaire).
- Après activation du contrat par un premier versement compris entre 49,99 € et 99,99 €, AG verse un montant supplémentaire de 50 € sur ledit contrat.
Après activation du contrat par un premier versement de 100 € ou plus, AG verse un montant supplémentaire de 100 € sur ledit contrat.
- Seule la première prime permettant d'activer le contrat est prise en compte pour déterminer le montant supplémentaire du code promo. Le versement du montant supplémentaire sera réalisé au maximum 30 jours après la réception du premier versement sur le compte bancaire d'AG.

Conditions et limitations

- Un code promotionnel est valable si son format et sa date de validité sont respectés, le tout sous réserve de validation par AG.
- Les codes promotionnels ne sont pas cumulables.
- Le code promotionnel « START » ou ceux reçus via un partenaire sont les seuls codes promotionnels valables pour cette action.
- Le code promotionnel ne sera validé que pour les nouveaux contrats souscrits et activés pendant la période de l'action, c'est-à-dire entre le 04/05/2026 et le 05/07/2026.
- Cette promotion sera uniquement accordée à l'activation d'un nouveau contrat. Le preneur peut utiliser un code promotionnel pour au maximum un contrat (Yongo Moon ou Yongo Star) par enfant qui n'a jamais été mentionné dans un autre contrat (Yongo Star ou Yongo Moon) de ce preneur.
- Si vous souhaitez souscrire un contrat pour plusieurs enfants, vous pouvez utiliser un code promo pour un maximum de 5 contrats.
- Le preneur d'assurance est tenu de remplir les questionnaires de manière honnête avant la souscription et de fournir des informations correctes. Le candidat preneur d'assurance doit respecter les conditions d'utilisation, les conditions générales et les règles de droit applicables en matière d'assurances.
- En cas d'abus dans le cadre de l'action, mais aussi des procédures d'AG et en cas de non-respect de ce règlement, AG se réserve le droit de ne pas valider le code promotionnel, de ne pas verser la prime supplémentaire, de résilier unilatéralement le contrat et, le cas échéant, de récupérer la prime versée auprès du destinataire conformément aux conditions générales. AG se réserve tous les droits pour protéger ses intérêts contre la partie impliquée dans l'abus. AG est responsable de l'évaluation de l'abus.

Date: 31/03/2026



- AG se réserve le droit de déterminer et de modifier les conditions d'octroi et de fonctionnement du code promo. Le client ne peut tirer aucun droit de ce règlement pour d'autres actions de Yongo qui se déroulent en même temps ou qui se dérouleront à l'avenir.
- Ce code promotionnel est valable du 04/05/2026 au 05/07/2026.

Plaintes et contact

Prenez contact avec nous via email ou par téléphone au +32 (0)2 664 95 85. Toute plainte peut être transmise à AG, Service des réclamations (<mailto:customercomplaints@aginsurance.be>, 02/664.02.00, Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles). Si la solution proposée par AG ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre votre réclamation à l'Ombudsman des assurances (square de Meeus 35, B-1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be, info@ombudsman-insurance.be, +32 (0) 2 547 58 71).

Date: 31/03/2026

